



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 3 avril 2012 à 13 h 30 en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Claude Canuel, maire de Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
- 4- Pacte rural – PNR II – Adoption du Plan de travail 2007-2014 révisé en date du 3 avril 2012 pour l'exercice 2012-2013;
- 5- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL – renouvellement d'adhésion gratuite pour 2012 et nomination d'un représentant délégué à l'assemblée annuelle;
- 6- Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé et en santé (COSMOSS) de la MRC de Matane – Demande de contribution financière dans le cadre de la prolongation de la phase III du projet;
- 7- Convocation de la Commission des Transports à une audience publique concernant une demande de suppression partielle de services;
- 8- GRH – Affichage de postes;
- 9- Dossier – Génie civil – projet d'entente;
- 10- Orthophotos – projet BSL;
- 11- Projet de parc régional;
- 12- Forêt de proximité : - charte - modèle de gestion
- 13- Période de questions;
- 14- Varia;
- 15- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 254-04-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum requis et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

RÉSOLUTION 255-04-12

PACTE RURAL – PNR II – ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 RÉVISÉ EN DATE DU 3 AVRIL 2012 POUR L'EXERCICE 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis en mars 2012 seront examinés lors de la tenue du comité d'analyse et feront l'objet de recommandations de financement à la séance ordinaire du 18 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE les maires membres du comité d'analyse ont analysé les suggestions de modifications et de mises à jour soumises par les agents ruraux et la directrice générale de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié au comité administratif par la résolution numéro 187-03-12 du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan de travail 2007-2014 du Pacte rural, révisé en date du 3 avril 2012, pour l'exercice 2012-2013

QUE le Plan de travail 2007-2014 révisé en date du 3 avril 2012 sera entériné par le Conseil lors de la séance ordinaire du 18 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 256-04-12

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BSL – RENOUELEMENT D'ADHÉSION GRATUITE POUR 2012 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence pour la mise à jour de la liste de leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE les MRC peuvent être membre sans frais et désigner un représentant pour l'assemblée générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du membership de la MRC de Matane à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de désigner madame Line Ross, directrice générale, à titre de personne autorisée pour les démarches d'ordre administrative avec l'Agence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

DE désigner monsieur Roger Vaillancourt à titre de représentant de la MRC de Matane à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent avec droit de vote pour l'assemblée générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 257-04-12

COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR UN MONDE OUTILLÉ ET EN SANTÉ (COSMOSS) DE LA MRC DE MATANE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DE LA PHASE III DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la démarche COSMOSS souhaitent, sur une base volontaire, développer un esprit de collaboration, notamment en unissant leurs efforts, en mettant en commun leurs outils et en coordonnant leurs programmations;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS favorise l'action concertée, la planification intersectorielle, le développement des communautés et qu'elle s'inscrit dans les interventions de santé publique prévues au *Programme national de santé publique 2003-2012*, notamment en ce qui concerne les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS mobilise les acteurs régionaux et locaux autour de la réussite éducative et de l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en accordant une attention particulière à chacun des moments cruciaux du cheminement du jeune, de la petite enfance à l'entrée scolaire, jusqu'à l'âge adulte, en agissant sur les facteurs déterminants reconnus;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires bas-laurentiens se sont engagés en mars 2004 à participer à la démarche de concertation COSMOSS dans une perspective de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales de santé vécues par les enfants, les jeunes et leurs parents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane est signataire de l'Accord de coopération phase III de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS a fait des avancées considérables au cours des dernières années et que le soutien nécessaire à sa mise en œuvre mérite d'être réitéré;

CONSIDÉRANT la prolongation de la phase III de COSMOSS et l'attribution d'un montant de 51 770 \$ par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

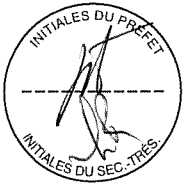
CONSIDÉRANT QUE les partenaires du milieu devront financer les dépenses de fonctionnement reliées à la démarche COSMOSS sur le territoire de la MRC, lesquelles sont estimées à environ 3 000 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de Matane au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC, l'Accord de coopération phase III de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

QUE la contribution de la MRC de Matane à titre de partenaire de la démarche COSMOSS, soit de 1 000 \$ pour cette période et soit financée par le Pacte rural, volet projet de territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 258-04-12

**CONVOCATION DE LA MRC DE MATANE PAR LA COMMISSION
DES TRANSPORTS À UNE AUDIENCE PUBLIQUE CONCERNANT
UNE DEMANDE DE SUPPRESSION PARTIELLE DE SERVICES, LE
23 AVRIL 2012 À MATANE**

CONSIDÉRANT la convocation à une audience publique qui sera tenue à Matane, le 23 avril 2012, en lien avec la demande de suppression partielle de services d'autobus Orléans Express : départ de Sainte-Anne-des-Monts à 05 h 00, de Matane à 6 h 14 en direction de Rimouski et retour à 22 h 15 en partance de Rimouski, arrivée à Matane à 23 h 51 et à de Sainte-Anne-des-Monts à 01 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la suppression permanente de cette liaison constituerait une réduction importante de services pour la population de la MRC de Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 700-11-11 indiquant l'opposition de la MRC de Matane à cette réduction de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, afin de préparer un mémoire pour présenter la position de la MRC de Matane auprès de la Commission du transport du Québec lors de l'audience du 23 avril 2012 qui sera tenue à Matane;

QUE le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 18 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 259-04-12

GRH – AFFICHAGE DE POSTES

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative amorcée en début d'année et la vacance du poste de secrétaire-administrative;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le remplacement d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'affichage des postes de secrétaire-administrative et de technicienne en géomatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 260-04-12

ORTHOPHOTOS – PROJET BSL

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent envisagent l'élaboration d'un projet visant à faire l'acquisition d'orthophotos dont la précision serait d'environ 30 cm et le coût de 25 \$/km² afin d'actualiser les outils de travail qui datent de 2003;

CONSIDÉRANT QUE la dépense estimée serait de l'ordre de 75 000 \$ pour la MRC de Matane et que la contribution du gouvernement du Québec de 25 % est attendue dans le projet réduisant la contribution de la MRC à environ 54 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les possibilités de partenariats et de partages des coûts en lien avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et l'ingénieur forestier à poursuivre l'élaboration du projet en considérant la participation de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Forêt de proximité – présentation aux membres du comité administratif du projet préliminaire de la Charte de la forêt de proximité et d'un modèle de gestion en vue de la réunion de travail des membres du Conseil prévue pour le 11 avril 2012.

Projet de parc régional – les membres du comité prennent connaissance du projet de concept intégré de développement récréotouristique qui sera présenté en réunion de travail des membres du Conseil prévue pour le 11 avril 2012.

RÉSOLUTION 261-04-12

PROJET DE PARC RÉGIONAL – CONCEPT INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les membres du comité pour le concept intégré de développement récréotouristique imaginé par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, urbaniste, et le chargé de projets, monsieur Jean-Sébastien Babin, biologiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif sont favorables au concept intégré de développement récréotouristique et à un projet de parc régional et recommandent au Conseil de la MRC de Matane de poursuivre les démarches entreprises en lien avec ces dossiers et la mise en place du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 262-04-12

DOSSIER RECOUVREMENT FRAIS RELIÉS AU SERVICE INCENDIE – LETTRE RECOMMANDÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE les accidents d'automobiles s'étant produits en janvier 2009 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT les frais facturés en 2009 par la MRC de Matane à la municipalité de Sainte-Félicité pour l'intervention du Service régional de sécurité incendie lors d'accidents d'automobiles survenus en janvier 2009 et dont les coûts pouvaient être réclamés par la municipalité au citoyen qui lui-même s'en remettait à son assureur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance des éléments concernant deux dossiers en lien avec des frais facturés en 2009 par la MRC de Matane à la municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT les multiples démarches et la collaboration de la MRC auprès de la municipalité pour assurer le suivi et le recouvrement des créances par celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 151-02-12 du Conseil de la MRC de Matane confirmant que les frais engagés par la municipalité de Sainte-Félicité pour le recouvrement des créances seront assumés par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les délais de prescription des dossiers, la perte d'une créance et le risque imminent de perte de l'une ou l'autre créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate la directrice générale afin de transmettre une lettre recommandée à la municipalité de Sainte-Félicité en lien avec ces dossiers et les conséquences financières pour la MRC.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA


RÉSOLUTION 263-04-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

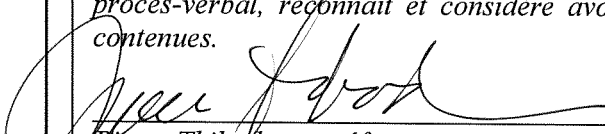


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet